

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, sont présents la conseillère et conseillers : Éric Mageau, René Rivard et Christine Lafrance sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Les conseillères France Martel et Gina Castelli sont absentes.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2021-09-167 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
 - 1.1 Ouverture.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 août 2021;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 9 août 2021;
- 4. 1^{re} période de questions**
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**
- 6. Information au conseil et correspondance**
 - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'août 2021.
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
 - 7.1.2 Dépôt des états comparatifs;
 - 7.2 Autres comités:
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Demande de financement temporaire au montant de 1,100,000 \$ à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke – Règlement d'emprunt numéro 676;
 - 8.1.2 Proposition relative au nom de Rose-Yvonne Bégin pour la rue du parc Goddard et du centre de la petite enfance (C.P.E.);
 - 8.1.3 Autorisation de signature de la convention d'aide financière dans le cadre du volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
 - 8.1.4 Évaluation des chiens dans le cadre de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application;
 - 8.1.5 Résolution ayant pour objet de présenter un projet – Prolongement de la piste cyclable – dans le cadre du programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA);

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34).

M. Jean St-Cyr voudrait faire un sondage sur la vitesse de la route 112.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 53.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois d'août 2021 et en fait la lecture.

2021-09-170 7.1.1
COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 7 septembre 2021 au montant de 366 702,81 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2
DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs pour l'année 2021 jusqu'au 31 août 2021, le tout conformément à la loi.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
- Il y a eu une réunion à la MRC et chez Valoris.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
- Au niveau de la voirie, les ponceaux sur le chemin Deblois ont été changés. Il reste le ponceau qui passe dans le village à changer.
- Le rechargement a débuté le 2 septembre
- Nous allons prochainement retravailler le tracé de certaines courbes de la municipalité.
- La réfection de la rue Fontaine et Charest est complétée.
- La réfection du domaine Blais devrait débuter début octobre.
- Des travaux sur le chemin Galipeau seront effectués sur une section de 110 mètres.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
- La réunion régulière du Journal communautaire du lundi 16 août dernier. La cohésion qui caractérise l'équipe de bénévoles du journal est remarquable. De la diversité des membres du conseil d'administration naît un dynamisme stimulant et constructif. La prochaine réunion du comité du journal aura lieu le

mercredi 15 septembre à 19 h à la salle du conseil municipal et tous les citoyens y sont les bienvenus.

- La quatrième rencontre du comité de pilotage de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) et de l'élaboration de la Politique familiale (PF) dirigée par le chargé de projet M. Axel Klein a eu lieu le lundi 23 août dernier. Tous les membres du comité étaient présents à l'exception de Mme Merlyne Laflamme et M. Rémi Robert. Le chargé de projet nous a présenté un portrait statistique préliminaire de la Municipalité en perspective du portrait de la région et de celui du Québec. Cette présentation a donné lieu à des discussions des plus intéressantes. La prochaine rencontre du comité de pilotage se tiendra le mercredi 22 septembre prochain à 19 h à la salle du conseil municipal.
- La descente de rivière du 28 août dernier. Au total, 84 participants, 7 guides et 8 bénévoles ont pris part à cette activité qui fut un succès à tous les niveaux. En tenant compte des sommes budgétées par le conseil pour cette activité, notre directrice prévoit un surplus d'environ quatre mille dollars. Une partie de ce surplus s'explique par le fait qu'il a été impossible de tenir la formation de nos guides locaux à temps pour la tenue de cette édition. L'ensemble des intervenants ont grandement apprécié la qualité de l'organisation de l'événement.
- La réunion mensuelle du comité de loisirs de la MRC le jeudi 2 septembre. Andréane Rivard et moi avons pris part de façon virtuelle à cette réunion où il a été question entre autres de la Planification Stratégique en Loisir (P.S.L.), du projet de flotte de canots en partenariat avec la Cité-École d'East Angus, du Fond Marche/Cours pour le Haut, des Services d'Animation Estivale (S.A.E.) et de la formation D.A.F.A, de la démarche MADA-Famille, du Rallye automnal avec Ose le Haut ainsi que de la transition à venir en fonction des élections municipales de cet automne.
- L'obtention d'un Centre de la Petite Enfance (CPE) de 62 places. À la suite d'une rencontre organisée par le député M. François Jacques et son équipe le mercredi 12 février 2020 à Cookshire ; la directrice générale du CPE-BC Uni-Vers d'enfants Mme Debbie Fennety est venue rencontrer Mme Brigitte April et Mme Ketsana Vongsawath le mercredi 28 octobre 2020 sur les lieux du futur CPE au parc Goddard. Après de multiples démarches de Mme Fennety et de M. Jacques, le ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe a procédé à la fin du mois d'août à l'annonce de la construction d'un CPE de 62 places sur le site du parc Goddard. C'est une excellente nouvelle tout à fait en lien avec les objectifs de notre politique familiale. Merci à notre équipe de direction qui a su mener à bien cet important dossier pour notre municipalité.

Madame Christine Lafrance :

- Donne de l'information concernant :
- Je n'étais pas présente à la rencontre de la Régie Incendie à la dernière rencontre.
- Rien de nouveau au niveau de la sécurité civile
- Quelques questions en droit du travail au niveau du volet juridique.

2021-09-171 8.1.1 **DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 1,100,000 \$ À LA CAISSE DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 676 :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer les travaux de réfection du secteur Blais avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 676;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un financement temporaire pour combler le délai avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 676 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke un financement temporaire d'un montant de 1,100,000 \$ pour combler le délai avant d'obtenir le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 676.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater la mairesse et le directeur général pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

20121-09-172 8.1.2 **PROPOSITION RELATIVE AU NOM DE ROSE-YVONNE BÉGIN POUR LA RUE DU PARC GODDARD ET DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (C.P.E.)**

CONSIDÉRANT QUE Mme Rose-Yvonne Bégin, citoyenne d'Ascot Corner de 1945 jusqu'à son décès le 13 juin 2011 à l'âge de 91 ans, fut un exemple parfait d'implication bénévole dans la communauté et de dévouement pour ses semblables, dont ses huit enfants.

CONSIDÉRANT QUE Mme Rose-Yvonne Bégin fut co-fondatrice de l'atelier des « Apprentis-Verriers » en avril 1985, elle y a assumé les fonctions de secrétaire et de responsable de l'accueil des visiteurs (en 1986, on accueille soixante-quatorze autobus de touristes au local pour un total de trois mille visiteurs). Elle sera nommée bénévole de l'année des « Apprentis-Verriers » en 1988 ainsi qu'en 1999.

CONSIDÉRANT QUE Mme Rose-Yvonne Bégin fut co-fondatrice du Club de l'Âge d'Or d'Ascot Corner où elle a occupé diverses fonctions, dont la présidence pendant cinq ans. En 1987, le Club d'Âge d'Or lui décerne une attestation de reconnaissance pour sa contribution exceptionnelle. En 1994 c'est au tour de l'instance régionale de l'Âge d'Or de la décorer du Mérite régional.

CONSIDÉRANT QUE Mme Rose-Yvonne Bégin a apporté une contribution majeure en occupant bénévolement de multiples fonctions au sein de l'A.F.E.A.S. locale et régionale.

CONSIDÉRANT QUE Mme Rose-Yvonne Bégin s'est aussi impliquée bénévolement dans de nombreux organismes municipaux. Elle fut entre autres, secrétaire de la Corporation des Loisirs de 1986 à 1993, marguillière à la fabrique St-Stanislas de 1969 à 1972 et présidente du Conseil d'administration du H.L.M. local.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner lui a décerné en 2001 le titre de « Citoyenne d'Honneur d'Ascot Corner » pour l'ensemble de sa contribution au développement de la Municipalité. Précédemment, en 1998 le Conseil municipal lui avait décerné une attestation de reconnaissance soulignant son précieux apport à bâtir notre communauté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU** que la rue qui donnera accès au nouveau Centre de la Petite Enfance (C.P.E.) porte le nom de Rose-Yvonne Bégin en mémoire de cette femme qui a marqué de façon significative la vie de notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-09-173 8.1.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait fait une demande d'aide financière au PAVL dans le cadre du volet redressement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu la confirmation que notre demande a été retenue et que la Municipalité doit désigner un signataire pour la convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse et le directeur général à procéder à la signature de la convention d'aide financière du PAVL dans le cadre du volet redressement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-09-174 8.1.4 **ÉVALUATION DES CHIENS DANS LE CADRE DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS ET SON RÈGLEMENT D'APPLICATION :**

CONSIDÉRANT la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (la « Loi ») et l'entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (le « Règlement d'application »);

CONSIDÉRANT l'importance des obligations confiées aux municipalités du Québec dans le cadre de la *Loi* et du *Règlement d'application*;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution no 431-0820 par le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi le 18 août 2020 demandant notamment à la ministre de la Sécurité publique :

« [...] [D]'amender le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son *Règlement d'application*. »

CONSIDÉRANT que le *ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (« MAPAQ ») est maintenant en charge du dossier concernant l'encadrement des chiens;

CONSIDÉRANT l'interprétation stricte du MAPAQ à l'effet que seuls les vétérinaires peuvent faire l'évaluation comportementale des chiens aux termes du *Règlement d'application*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec vivent des difficultés réelles pour avoir accès à des vétérinaires disponibles dans des délais raisonnables pour évaluer le comportement des chiens et que la situation ne s'améliore pas;

CONSIDÉRANT QUE la MRC tient à réitérer au MAPAQ :

- **QUE** certains experts, dont les éducateurs canins et les maîtres-chiens, disposent d'une expertise réelle afin d'évaluer les chiens dangereux;
- **QUE** les municipalités doivent disposer de ressources accessibles, plus particulièrement dans le cadre de l'évaluation comportementale des chiens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite indiquer au MAPAQ qu'il existe des solutions concrètes qui pourraient être explorées par celui-ci dans la modification de la *Loi* et de son *Règlement d'application*, dont par exemple :

- **DE** reconnaître d'autres experts que les vétérinaires pour l'évaluation comportementale des chiens conditionnellement à la réussite d'une formation complémentaire à cet effet;
- **D'**assujettir les nouveaux experts à l'obligation de détenir une assurance responsabilité civile dans le cadre de leurs éventuelles fonctions d'évaluation comportementale;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ ne démontre aucune ouverture à l'élargissement des experts habilités à faire l'évaluation comportementale de chiens autre que les vétérinaires, et qu'aucun changement à la législation n'est prévu à moyen terme, et ce, malgré les problématiques d'accès vécues par les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU DE** réitérer la demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne d'amender le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son *Règlement d'application*.

DE transmettre la présente résolution aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, à la FQM et à l'UMQ, ainsi qu'aux MRC du Québec pour appui.

DE transmettre cette résolution à M. François Jacques, député de Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-09-175 8.1.5
**RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET –
PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE - DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES
SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR
(PAFSSPA) :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner désire aménager
une piste cyclable reliant la rue du Torrent et la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au Programme d'aide
financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de
plein air (PAFSSPA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à payer sa
part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation
continue de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la
présentation du projet du *Prolongement de la piste cyclable* au ministère de
l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers
et les sites de pratique d'activités physiques de plein air.

QUE le conseil désigne monsieur Jonathan Piché secrétaire-trésorier,
personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les
documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-09-176 8.1.6
**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE
DES TRAVAUX DU DOMAINE BLAIS :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de services
professionnels pour la surveillance des travaux du domaine Blais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET
RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre
de services SHE-00262780 (ASCM) de la firme EXP pour la surveillance
des travaux du domaine Blais. L'offre de services est sur une tarification
horaire pour un maximum de 19 800,00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-076

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-09-177 8.1.7 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PLANIFICATION D'UN SITE D'ENTREPOSAGE D'ABRASIF :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des offres de services professionnels pour la planification d'un site d'entreposage d'abrasif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services 999-21016765-PP (ASCM) de la firme EXP pour la planification d'un site d'entreposage d'abrasif. L'offre de services est sur une tarification horaire pour un maximum de 7 200,00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-079

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-09-178 8.1.8 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes du Haut-Saint-François a pour mission de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est principalement dédié aux jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes d'Ascot Corner vont à l'école à Sherbrooke et non pas à East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$ sur une base volontaire pour être solidaire envers les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-09-179 8.1.9 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DU DOMAINE BLAIS :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux du domaine Blais et que nous avons reçu 3 soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les 3 soumissionnaires sont :

- FNX-INNOV Inc. 22 903,10 \$
- Les services EXP inc. 24 734,00 \$
- Solmatech Inc. 29 267,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les 3 soumissionnaires sont conformes à nos exigences ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de FNX-INNOV Inc. au montant de 22 903,10 \$ plus taxes pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs aux travaux du domaine Blais.

Poste budgétaire : 03-310-00-076.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-09-180 8.1.10 **CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE MADA-FAMILLE :**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a reçu une réponse positive à sa demande collective, MRC et municipalités, pour appui financier au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une politique des aînés est propice à l'intégration d'un volet familial et par conséquent, la démarche entreprise collectivement par la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités participantes visera le développement d'une politique pour les aînés et pour les familles;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'une politique des aînés et de la famille et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement compte tenu de notre population vieillissante;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François doit s'assurer que chaque municipalité participante adopte une résolution qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA-Famille décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation (*élaboration ou mise à jour*) de la politique municipale des aînés et des familles et de son plan d'action ainsi que les noms des membres constitutifs et leurs responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE la liste des membres du comité ait été adoptée par résolution au conseil municipal d'avril 2021 et de juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rémi Robert s'est désisté du comité et que monsieur Alain Rondeau a signalé son intérêt à faire partie de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le désistement de monsieur Rémi Robert du comité de pilotage MADA-Famille et le remplacement de celui-ci par monsieur Alain Rondeau comme représentant aîné ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-09-181 8.1.11 **RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN GALIPEAU :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut procéder à la reconstruction d'une section de 110 mètres du chemin Galipeau;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux est inférieur au seuil d'appels d'offres et que la municipalité peut procéder de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'entreprise Excavation M. Toulouse inc. à effectuer les travaux de reconstruction d'une section de 110 mètres du chemin Galipeau au montant estimé de 86 426,00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : 55-161-00-001

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-09-182 8.1.12 **SENTIER EN PAVÉ UNI AU PARC GODDARD :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention pour faire des sentiers au parc Goddard;

CONSIDÉRANT QUE certains sentiers seront en pavé uni;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'entreprise Pavé Design inc. à effectuer les sentiers en pavé uni au montant estimé de 44 769,75\$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-073

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 680 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller René Rivard **QU'**à une session subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 680 relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité d'Ascot Corner.

L'objet de ce règlement est d'établir les règles concernant l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité d'Ascot Corner.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.
Aucun.

9.2
AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller René Rivard **QU'**à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

- Règlement numéro 681 modifiant le Règlement de zonage numéro 642.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la municipalité.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucun.

12.
2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 35)

M.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 35.

2021-09-183 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 35.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : lundi le 4 octobre 2021 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE